

## Présentation

Le Collègi d'Occitania affirme sa volonté de garantir un environnement de formation inclusif, respectueux et accessible à toutes et tous.

Cette charte énonce les engagements pris par l'organisme de formation et par l'ensemble de ses intervenants pédagogiques, administratifs et partenaires afin de lutter contre toute forme de discrimination et de favoriser l'égalité réelle entre les apprenant·e·s.

Cette Charte d'engagement pour l'inclusion s'inscrit dans une dynamique humaniste, nourrie par les valeurs occitanes millénaires de transmission, de justice sociale, d'égalité et de respect mutuel.



### 1. Engagements généraux du Collègi d'Occitania

- Promouvoir un climat d'apprentissage bienveillant, respectueux et sécurisant ;
- Prévenir et combattre toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur le genre, l'origine, la langue, l'apparence physique, la situation de handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion ou toute autre caractéristique personnelle ;
- Veiller à la représentation et à la valorisation de la diversité au sein des contenus pédagogiques, des exemples, des études de cas et des interventions ;



### 2. Lutte contre les stéréotypes et discriminations

Chaque membre du Collègi s'engage à :

- Combattre toute reproduction de stéréotypes liés à toute forme de discrimination et à veiller à la transmission de valeurs d'égalité et de respect. Un Référent Inclusion a d'ailleurs été nommé à cette fin, il peut être contacter à cette adresse [jerome.fare@collegioccitania.com](mailto:jerome.fare@collegioccitania.com) ;
- Utiliser un langage inclusif, respectueux et non excluant dans tous les supports pédagogiques, interventions et interactions avec le public ;
- Sensibiliser les apprenant·e·s aux enjeux de l'inclusion, de la lutte contre les discriminations et du respect mutuel.



### 3. Accessibilité et adaptation

Le Collègi d'Occitania s'engage à :

- Assurer, autant que possible, l'accessibilité physique, matérielle et numérique des formations. Une Référente Personnes en Situation de Handicap (PSH) a d'ailleurs été nommée à cette fin, elle peut être contacter à cette adresse [julia.loubere@collegioccitania.com](mailto:julia.loubere@collegioccitania.com) ;
- Adapter les modalités pédagogiques aux besoins spécifiques identifiés des apprenant·e·s (matériel adapté, supports alternatifs, rythme ajusté, etc.) ;
- Orienter les publics concernés vers les ressources et dispositifs appropriés en cas de besoins particuliers ;



### 4. Responsabilité des formateurs et intervenants

Chaque membre du Collègi s'engage à :

- Se former régulièrement aux questions d'inclusion, de prévention des discriminations et d'accessibilité ;
- Adopter une posture professionnelle garantissant l'égalité de traitement pour chaque apprenant·e ;
- Intervenir en cas de propos ou comportements discriminatoires ou stigmatisants au sein des différents groupes (de formation ou pédagogique) ;



### 5. Engagement institutionnel

Le Collègi d'Occitania s'engage à :

- Intégrer l'inclusion et la lutte contre les discriminations au cœur de ses pratiques pédagogiques ;
- Évaluer régulièrement les pratiques, recueillir les retours et mettre en place des mesures d'amélioration continue.

